

# LE PEUPLE D'ABORD

N/227

du 19 au 29 — Juillet 2024 Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales LE JOURNAL DU CABINET



## COHESION ET LA SOLIDARITE GOUVERNEMENTALE





# SOMMAIRE



06

Le séminaire  
du gouvernement a vécu

Hommage à Bochar

12



13

6<sup>ème</sup> Conseil des ministres

La semaine du Président de  
la République

35



37

Analyse





## Rappel des troupes !

Confrontée à de nombreux défis liés à son émergence, notamment l'instauration d'une paix durable dans sa partie Est et l'amélioration des conditions de vie, la République démocratique du Congo (RDC) a, plus que jamais, besoin d'un gouvernement composé de personnes conscientes desdits enjeux.

Le Président Félix Tshisekedi qui a largement été réélu en janvier 2024 pour un deuxième quinquennat est convaincu que c'est la clé pour matérialiser les six engagements de son programme d'actions, à savoir la création de plus d'emplois, la protection et la stabilisation du pouvoir d'achat, la sécurisation du territoire national, la diversification de l'économie nationale, la garantie de l'accès aux soins de santé et le renforcement de l'efficacité des services publics.

« ...malgré les avancées déjà réalisées dans divers domaines, des défis considérables restent à surmonter afin de s'attaquer avec détermination aux questions de développement, de gouvernance et de justice sociale. " Nos concitoyens attendent des résultats tangibles, des changements concrets dans leur quotidien, et nous devons être à la hauteur de leurs aspirations", a déclaré le Chef de l'État Félix Tshisekedi dans son discours d'orientation à l'ouverture du séminaire gouvernemental 2024.

Loin d'être des phrases protocolaires d'un discours d'orientation, cet extrait de l'allocution du Président de la République est un cri du cœur envers les différents animateurs du gouvernement, ces 55 personnes sur qui repose l'espoir, mieux la foi de tout un peuple de voir son quotidien s'améliorer.

Après la mise en place des programmes de gratuité de l'enseignement de base et de la maternité, le lancement du programme de développement



des 145 territoires, l'heure est d'une part à la consolidation des acquis du premier quinquennat et d'autre part à la conquête d'autres secteurs tels que la pacification de la partie Est du pays en vue d'instaurer un climat de paix durable sur toute l'étendue du pays, la stabilisation de la monnaie locale censée soulager le panier de la ménagère.

Faire partie du gouvernement est un privilège accordé aux seules personnes non seulement aptes intellectuellement ou encore politiquement mais surtout animée d'un profond amour de leurs concitoyens et conscientes de l'urgence d'améliorer la situation globale de ceux-ci.

Un rappel des troupes plus qu'urgent en vue d'espérer l'atteinte de l'intérêt auquel aspire le Chef de l'État.

**Giscard Kusema**





# CLÔTURE DU SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL SESSION 2024

**E**n remplacement du Chef de l'État qui présidait une réunion stratégique, Madame le Premier ministre Judith Suminwa a clos, ce mardi dans la salle des congrès du Palais de la nation, le Séminaire gouvernemental (session 2024) ouvert le dimanche dernier.

Ces assises, organisées sous le thème « sceller le pacte d'engagement citoyen par la promotion de la performance dans la gouvernance et l'implémentation efficace des réformes en exécution du PAG 2024-2028 », visaient la consolidation de la cohésion de l'Exécutif national.

Pour le Président Tshisekedi, le pacte d'engagement citoyen scellé est celui de mettre en œuvre des politiques qui améliorent la vie de chaque Congolaise et de chaque Congolais, sans exception. "C'est le mandat que le peuple nous a donné", a-t-il tenu à préciser.

« Ensemble, je nous invite à marquer positivement l'histoire de notre pays en accélérant sa transformation et son émergence, en garantissant le mieux-être de nos compatriotes », a poursuivi le Chef de l'État dans son allocution lue par la Première ministre.

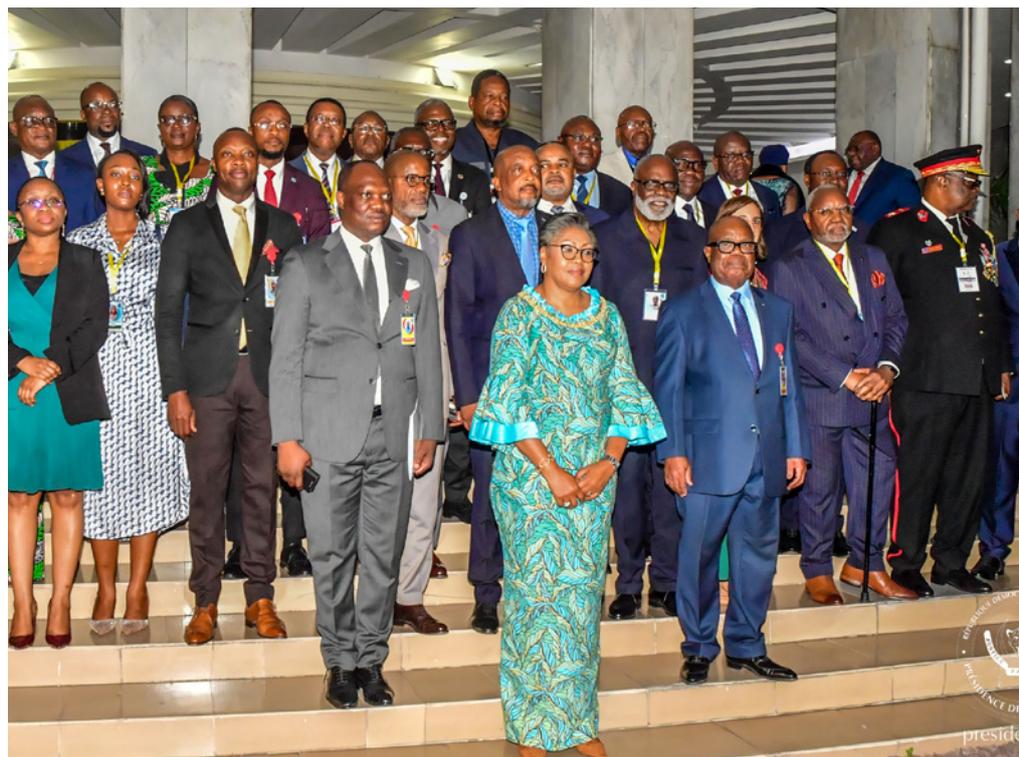
« Nous avons l'opportunité de montrer au monde ce que signifie pour la République Démocratique du Congo (RDC) être un pays solution. Plus que jamais, donnons un sens à notre hymne national, (Debout

Congolais) ! », a-t-il renchéri.

À l'issue de ces assises, plusieurs recommandations ont été formulées.

« Celles-ci seront coulées de manière détaillée dans un rapport final à présenter au garant de la nation », a relevé le Secrétaire général du gouvernement Jean Albert Ekumbaki.

**Chris Mumpakani Atem**



ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR  
FELIX-ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU  
CONGO A L'OCCASION DE LA CLOTURE DU  
SEMINAIRE GOUVERNEMENTAL SUR LE THEME :

« **SCELLER LE PACTE D'ENGAGEMENT CITOYEN  
POUR LA COHESION ET LA SOLIDARITE  
GOUVERNEMENTALE** »

DU 21 AU 23 JUILLET 2024

Madame la Première Ministre,  
Mesdames et Messieurs les  
membres du Gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les  
Experts et Intervenants,  
Distingués invités,

Nous arrivons à la fin de ce séminaire gouvernemental, et je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre engagement et votre participation active.

J'ai suivi de près vos activités, et je sais donc que vous avez passé des jours intenses, échangeant des idées, débattant des enjeux cruciaux qui touchent notre nation.

Ce Séminaire a été un moment de réflexion, de partage et d'engagement, et je suis convaincu qu'il aura un impact significatif sur notre action collective.

Lors de mon discours d'ouverture, j'ai rappelé l'importance de ce séminaire dans le contexte actuel de notre pays.



Le thème retenu pour ces assises, « Sceller le pacte d'engagement citoyen pour la cohésion et la solidarité gouvernementale » résonne profondément en moi.

En tant que serviteurs de la nation, nous avons la responsabilité et l'impérieux devoir d'offrir de nouvelles perspectives de paix, de stabilité et de prospérité à notre

peuple. Cela ne peut se faire qu'en travaillant ensemble, main dans la main, avec une motivation sincère envers nos concitoyens.

Aujourd'hui, après ces jours de réflexion intense et d'échanges fructueux où vous avez pris le temps d'examiner en profondeur les défis qui nous attendent et d'affiner votre compréhension des

engagements que j'ai pris envers nos concitoyens, il est temps de tirer les premiers enseignements et de vous préparer à mettre en œuvre le Programme d'Actions du Gouvernement avec le dévouement, la rigueur et le sérieux requis.

L'intérêt que vous avez accordé dans vos échanges à la problématique de la sécurité et de la sauvegarde de l'intégrité territoriale de notre pays ainsi que les diverses recommandations que vous avez présentées à cet effet, feront l'objet d'une attention minutieuse de ma part. Car, en effet la paix demeure la condition sine qua non de la réussite de notre agenda de transformation et de diversification de l'économie congolaise, de création d'emplois et d'amélioration d'accès à l'éducation, à la santé et aux autres services sociaux de base tels que l'eau et l'électricité sur toute l'étendue de la République.

Ce séminaire n'est que le début d'un processus continu de renforcement de notre gouvernance.

**Madame la Première Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Experts et Intervenants, Distingués invités, Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier nos partenaires techniques et financiers dont la Banque mondiale, le PNUD et ONU-Femmes pour avoir facilité, au côté du Gouvernement, la tenue de ce Séminaire. Soyez assurés que vos observations, qui ont été formulées dans le souci légitime de voir la République**

**Démocratique du Congo jouer un rôle moteur dans le processus de transformation socioéconomique de l'Afrique, seront dûment exploitées par le Gouvernement.**

J'associe à ces remerciements tous les Experts et Intervenants pour leurs contributions à la réussite des travaux.

Je félicite le Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités (SENAREC en sigle) pour le travail accompli et invite le Gouvernement à l'accompagner pleinement dans le rôle qu'il joue pour le développement des compétences des institutions publiques et des acteurs au développement à tous les niveaux.

Je ne puis manquer ici de rendre hommage à la mémoire de Monsieur Hugo MWANZA, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement, qui nous a quitté en pleine activité de ce Séminaire, en ayant offert tout son dévouement pour la réussite de ces travaux. Que son âme repose en paix, et que sa famille trouve réconfort et soutien dans notre profonde compassion.

**Madame la Première Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Experts et Intervenants, Distingués invités,**

Nous sommes à un tournant de notre histoire. Le monde regarde vers l'Afrique et vers notre pays, avec espoir et attente.

Nous avons l'opportunité de montrer au monde ce que signifie pour la République

Démocratique du Congo être un « pays solution ».

Plus que jamais, donnons un sens à notre hymne national, « Debout Congolais ! ».

Je vous invite dès lors à emporter avec vous les enseignements que vous avez tirés de ces échanges et à les appliquer dans vos responsabilités quotidiennes.

Le pacte d'engagement citoyen que nous scellons aujourd'hui est celui de mettre en œuvre des politiques qui améliorent la vie de chaque Congolaise et de chaque Congolais, sans exception.

Soyez pragmatiques et obtenez-moi des résultats.

C'est le mandat que le peuple nous a donné.

Ensemble, je vous invite à marquer positivement l'histoire de notre pays en accélérant sa transformation et son émergence, en garantissant le mieux-être de nos compatriotes.

Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir meilleur pour la République Démocratique du Congo. Je compte sur chacun de vous pour faire preuve de détermination, de dévouement et de discipline dans la réalisation de nos objectifs communs.

Sur ce, je déclare clos ce Séminaire gouvernemental.

**Que vive la République Démocratique du Congo, Que Dieu bénisse son peuple, Je vous remercie.**

# LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A OUVERT LE SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL 2024



Le dimanche 21 juillet 2024 dans la salle des congrès du Palais de la nation, le Chef de l'État Félix Tshisekedi a présidé la cérémonie d'ouverture du Séminaire gouvernemental de la session 2024.

Cette activité solennelle vise le partage d'informations et d'expériences afin de consolider la cohésion au sein du gouvernement et d'assurer l'exécution harmonieuse du programme présidentiel, destiné à répondre aux préoccupations de la population congolaise.

Pour cette édition, le thème choisi est « sceller le pacte d'engagement citoyen par la promotion de la performance dans la gouvernance et l'implémentation efficace

des reformes en exécution du Programme d'actions du gouvernement (PAG) 2024-2028 ».

« Il s'agit de nous rappeler que, malgré les avancées déjà réalisées dans divers domaines, des défis considérables restent à surmonter.

Nous devons nous attaquer avec engagement aux questions de développement, de gouvernance et de justice sociale », a fait savoir le Chef de l'État dans son discours d'orientation.

Le Président Félix Tshisekedi a exhorté les membres du gouvernement à travailler avec efficacité pour l'intérêt général: « nos concitoyens attendent des résultats tangibles, des



changements concrets dans leur quotidien, et nous devons être à la hauteur de leurs aspirations », a-t-il déclaré.

**Chris Mumpakani Atem**

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR FELIX-ANTOINE TSHISEKEDI  
TSHILOMBO, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO  
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU  
SEMINAIRE GOUVERNEMENTAL SUR LE

**THEME :**

**« SCELLER LE PACTE D'ENGAGEMENT  
CITOYEN POUR LA COHESION ET LA  
SOLIDARITE GOUVERNEMENTALE »  
DU 21 AU 23 JUILLET 2024**

**KINSHASA, DIMANCHE 21 JUILLET 2024**

**Madame la Première Ministre,  
Mesdames et Messieurs les  
membres du Gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les  
Experts et Intervenants,  
Distingués invités,**

Vous souhaitant la bienvenue à l'ouverture de ce Séminaire gouvernemental placé sous le thème : « Sceller le pacte d'engagement citoyen pour la cohésion et la solidarité gouvernementale », je voudrais, à l'entame de mon propos, vous préciser que j'attache du prix à ces assises.

Nous nous réunissons dans un contexte particulièrement crucial pour notre pays marqué par des défis sécuritaires et économiques significatifs, mais aussi par

de nouvelles opportunités de développement et de progrès pour notre nation.

Ce moment est décisif pour définir les lignes directrices de notre engagement collectif.

Les défis que nous devons relever sont nombreux et complexes, et les attentes de notre peuple sont claires et pressantes.

En effet, le peuple congolais nous a honorés en nous accordant une fois de plus sa confiance lors des dernières élections, offrant au passage une majorité parlementaire confortable à notre coalition.

Cette confiance renouvelée n'est pas seulement un honneur,

mais surtout un impératif de redevabilité pour nous tous. Elle nous oblige à une action déterminée et résolue. Nos concitoyens attendent des résultats tangibles, - des changements concrets dans leur quotidien, et nous devons être à la hauteur de leurs aspirations.

C'est ainsi que lors de la première réunion du Conseil des Ministres de ce Gouvernement, j'ai insisté sur l'importance de travailler sans relâche et avec un sens profond de dévouement pour atteindre les résultats attendus par nos concitoyens, conformément aux six engagements que j'ai pris pour cette nouvelle mandature, à savoir : création de plus d'emplois, protection et stabilisation du pouvoir d'achat, sécurisation du

territoire national, diversification de l'économie nationale, garantie de l'accès aux soins de santé, et renforcement de l'efficacité des services publics.

J'ai également annoncé que des évaluations périodiques seront effectuées pour mesurer la performance de chaque membre du gouvernement par rapport aux résultats attendus.

Cela nous permettra de prendre les décisions nécessaires. Ainsi, chacun sera jugé sur la base des résultats concrets obtenus, en accord avec les objectifs et les actions prioritaires définis dans le Programme d'Actions du Gouvernement.

**Madame la Première Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Experts et Intervenants, Distingués invités,** Ce séminaire a pour but de renforcer notre cohésion et notre solidarité gouvernemen- mentale.

Il s'agit de nous rappeler que, malgré les avancées déjà réalisées dans divers domaines, des défis considérables restent à surmonter.

Nous devons nous attaquer avec engagement aux questions de développement, de gouvernance et de justice sociale.

Nous devons travailler ensemble dans un esprit de coopération, d'efficacité et de transparence.

La réussite de nos politiques publiques dépendra de notre capacité à collaborer de manière harmonieuse, à faire preuve de

rigueur et à adopter une approche pragmatique dans la définition et l'implémentation de nos actions.

Je vous invite donc à vous approprier pleinement les principes directeurs, les valeurs cardinales et les obligations qui régissent la fonction ministérielle et l'action gouvernementale.

Votre rôle est crucial pour assurer une gouvernance efficace, efficiente et orientée vers les résultats. La solidarité gouvernementale, la discipline et l'adhésion sans faille au rôle de coordination de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, sont des éléments essentiels pour garantir le succès de votre action collective.

Le présent séminaire s'inscrit dans cette démarche d'appropriation et de maîtrise des outils essentiels pour une meilleure exécution de vos tâches.

**Madame la Première Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Experts et intervenants, Distingués invités,**

Avant de clore mon propos, je voudrais m'adresser singulièrement aux experts et intervenants qui animeront les différents modules de formation au cours de ce séminaire.

Votre présence et votre expertise sont des atouts précieux pour nous.

Je vous invite à apporter votre savoir-faire avec professionnalisme et à guider pédagogiquement les

discussions avec les membres du gouvernement.

Vos échanges doivent être instructifs, sans langue de bois ni prise de position dogmatique.

Nous attendons de vous une approche critique et constructive, qui favorisera un apprentissage mutuel et contribuera à l'amélioration de notre gouvernance.

Je suis confiant dans le succès de ce séminaire gouvernemental, convaincu qu'il marquera le début d'une ère de renouveau pour notre gouvernance.

Il est impératif que chaque membre du Gouvernement, sous la coordination de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, aligne ses actions sur la vision que je porte et en laquelle les Congolaises et les Congolais ont renouvelé leur confiance.

Ensemble, dans un esprit de cohésion, de solidarité et de collaboration étroite, nous devons œuvrer à l'émergence de notre pays, le seul que nous avons, la République Démocratique du Congo, en concrétisant les engagements que j'ai pris devant notre peuple.

Tout en vous souhaitant des fructueux travaux, je déclare ouvert ce séminaire gouvernemental.

**Que vive la République Démocratique du Congo Que Dieu bénisse son peuple  
Je vous remercie.**

# LE CHEF DE L'ÉTAT A RENDU UN DERNIER HOMMAGE À BOFASSA DJEMA



Le jeudi 18 juillet 2024 au Musée national, le Président Félix Tshisekedi s'est incliné devant la dépouille mortelle de Charles Bofassa Djema, une des figures emblématiques de la scène politique congolaise et du Grand Équateur, décédé le 22 juin 2024 à l'âge de 78 ans.

Né le 9 mars 1946 à Mbandaka, dans la province de l'Équateur, Bofassa Djema a été plusieurs fois ministre (1991-1995), député national et mandataire public.

Au moment de sa mort, Charles Bofassa Djema était Membre du Conseil d'administration au Cadastre minier (Cami) et Président de son parti politique « Générations républicaines ».

Autrefois membre de la plateforme Cap pour le changement (Cach), Charles Bofassa Djema a été un des artisans de la victoire du Président Tshisekedi dans le Grand Équateur, lors de la Présidentielle de 2018.

**Bernard Tshishimbi**



# COMPTE-RENDU DE LA SIXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 19 Juillet 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix- Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la sixième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 19 juillet 2024.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;

II. Points d'information ;

III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;

IV. Examen et adoption de dossiers ;

V. Examen et adoption de textes.

**I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE** La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur trois (03) points, à savoir :

1. Des dispositions à prendre pour accentuer la lutte contre la criminalité urbaine Le Président de la République est préoccupé par la recrudescence de la criminalité dans plusieurs villes de notre pays, mettant ainsi en péril les vies humaines et perturbant la vie sociale et économique de la population.

Parmi les villes les plus touchées, il y a principalement la ville

province de Kinshasa et ses axes environnants, Lubumbashi, Kolwezi, Bunia, Goma, Beni, Butembo et Kisangani.

Il se développe dans ces villes un banditisme urbain avec le phénomène Kuluna allant jusqu'à l'affrontement des gangs dans les communes et quartiers résidentiels, des cas de plus en plus élevés de vol à mains armées et d'extorsion, de braquage des cambistes, d'enlèvements ou des assassinats ciblés, sans oublier plusieurs actes de délinquance juvénile.

Le Président de la République a engagé le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ; le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants ainsi que le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, sous la supervision de la Première Ministre, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éradiquer ce phénomène qui insécurise les personnes et leurs biens.

Un rapport mensuel sur l'évolution de la situation, en termes d'opérations de terrain et de procédures judiciaires engagées, devra être présenté au Gouvernement.

2. Du statut des Enseignants en République Démocratique

du Congo Le Président de la République appelle à la prise des mesures visant l'amélioration des conditions de travail et de vie des Enseignants, compte tenu du rôle non négligeable qu'ils jouent au sein de notre société et dans la perspective d'obtenir une éducation de qualité et de redorer l'image de ce noble, respectable et prestigieux métier.

A cet égard, a-t-il insisté, il convient de les doter d'un statut particulier fondamental qui leur garantit des salaires décentes et dignes, des avantages spécifiques, ainsi que des conditions de travail motivantes et sécurisantes.

De plus, ce statut devra prévoir l'augmentation du niveau de formation et l'ajustement des mécanismes de leur recyclage.

Des réflexions devraient également être faites à l'idée d'accorder aux enseignants le statut d'agent de la Fonction Publique, en complément de leur statut particulier.

Cependant, l'octroi de ce statut pourrait naturellement entraîner des défis. D'où, la nécessité de veiller à ce que les spécificités de la profession enseignante soient pleinement prises en compte dans le cadre du statut de la Fonction Publique.

Bien que cette mesure puisse offrir plusieurs avantages, une analyse plus approfondie

s'avère nécessaire pour évaluer pleinement ses implications potentielles. Il est également indispensable de consulter toutes les parties prenantes concernées, en ce compris les enseignants eux-mêmes, dans le cadre de ce processus.

Pour ce faire, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service public ainsi que la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté ont été chargés d'initier ce travail de réflexion et de consultation. Car, a précisé le Président de la République, « il est essentiel que nous progressions ensemble pour assurer un avenir meilleur à nos enseignants et, par ricochet, à notre système éducatif tout entier ».

3. De la pérennisation du Programme de la « Gratuité de la maternité ».

La mise en œuvre de la Couverture santé universelle demeure l'une des priorités de l'action du Gouvernement.

Dans cette perspective, le Président de la République a rappelé qu'il a lancé, en septembre 2023, le Programme de la Gratuité de la Maternité, dans l'objectif de garantir des soins et des services de santé de qualité et gratuits à toutes les femmes enceintes, à celles qui ont accouché et aux nouveau-nés pendant leur premier mois de vie.

Ce premier volet du paquet des soins destinés à la population vise à mener la lutte contre la mortalité

maternelle et infantile, comme urgence de santé publique, dans notre pays, en raison notamment des chiffres alarmants des décès, à l'occasion des accouchements.

A ce jour, la ville de Kinshasa et douze provinces sont couvertes et bénéficient effectivement des activités et appuis planifiés dans le cadre de ce programme dont l'efficacité doit être garantie.

Le Président de la République a enjoint au Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale ainsi qu'aux autres Ministres sectoriels concernés, sous la coordination de la Première Ministre, de prendre toutes les dispositions idoines pour : (i) F a i r e une évaluation globale de cette première cohorte ;(ii) Envisager l'extension de la gratuité de la maternité et la prise en charge des nouveau-nés sur l'ensemble du territoire national ; (iii) Lancer d'ici la fin de l'année 2025 le paquet des services et soins de santé de base de la Couverture Santé Universelle, ciblant prioritairement les militaires, les policiers, les agents publics de l'Etat ainsi que les couches défavorisées ;(iv) R e n d r e disponibles les crédits alloués à la Coordination nationale de la Couverture Santé Universelle, afin d'installer les comités provinciaux ;(v) F a i r e rapport sur une base semestrielle de la mise en œuvre de cette importante réforme.

Intervention de la Première Ministre : Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a

rappelé la nécessité du respect de la procédure de passation des marchés publics et sauvegarde des intérêts de l'Etat.

À ce propos, elle a informé les membres du Conseil que les projets des marchés publics et de partenariat public-privé notamment les concessions de marché public de service public, les marchés de type BOT « build operate and transfer » devront dorénavant être présentés et discutés au préalable en Commission interministérielle y relative puis en Conseil des Ministres avant la signature de l'autorité compétente sous la supervision de la Primature.

Cette mesure est de stricte application sur l'ensemble des Ministères du Gouvernement ainsi que les Etablissements et structures sous tutelle.

Dans sa conclusion, la Première Ministre a annoncé la tenue du Séminaire du Gouvernement du dimanche 21 et au mardi 23 juillet 2024. Ces travaux commenceront par un discours d'orientation du Président de la République.

## II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a passé en revue l'état et l'administration du territoire national qui restent dominés par la poursuite des opérations militaires de défense de la patrie ordonnées par le Président de la République, Chef de l'Etat, Commandant Suprême des Forces Armées et de la Police Nationale Congolaise,

dans le cadre de l'Etat de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

L'état d'esprit de la population demeure calme. Au cours de la semaine qui se termine, il a été observé :

- L'alerte quant aux défis humanitaires et sécuritaires à travers les différents sites hébergeant les déplacés de guerre dans la province de Nord-Kivu ;
- Les commentaires en sens divers concernant les tractations pour les électeurs des membres du bureau définitif du Sénat.

Dans le volet politique, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, a, dans la perspective de l'organisation des élections dans les circonscriptions électorales de Kwamouth, Masimanimba et Yakoma, informé le Conseil qu'il a présidé la réunion du Comité de Pilotage organisée le jeudi 18 juillet 2024, à son Cabinet de travail.

Il a été relevé la résurgence de l'activisme des insurgés Yaka, communément appelés « Mobondo » dans le territoire de Kwamouth où les derniers faits notés indiquent des affrontements entre les Forces de Défense et Sécurité dont le bilan révèle cinq éléments des Forces de défense et de Sécurité tués, un officier et 42 morts du côté des insurgés.

En ce qui concerne la situation des circonscriptions de Yakoma et Masimanimba, la non tenue des élections a été la conséquence du comportement des acteurs politiques plutôt que l'insécurité bien que la situation des éleveurs

étrangers communément appelés « Mbororo » ait été relevée pour la circonscription de Yakoma.

Toutefois, les services ont été chargés d'évaluer la situation sécuritaire dans les circonscriptions électorales de Yakoma et Masimanimba pour un dernier avis devant permettre à la CENI d'élaborer un calendrier aux fins d'éponger les arriérés électoraux dans ces deux circonscriptions.

La question des élections des Conseillers urbains et des Maires de villes a été évoquée et fera l'objet d'une prochaine réunion à convoquer.

Sur un autre chapitre, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur a fait part au Conseil de la mission de réconfort de nos populations qu'il a effectuée, à la tête d'une délégation gouvernementale en compagnie des Députés Nationaux des circonscriptions électorales de Beni, Goma, Lubero, Masisi, Nyiragongo et Rutshuru. L'évaluation de la situation sécuritaire dans ces différentes entités a été également abordée.

Il a précisé que les conclusions tirées des différentes rencontres et audiences accordées aux composantes de toutes les couches de nos populations seront exploitées aux fins d'améliorer les prestations de nos Forces de Défense et de Sécurité ainsi que les différents intervenants en faveur de nos populations.

Le dossier des déplacés attire une attention toute particulière du Gouvernement de la République pour une assistance à la hauteur

des besoins. D'où, la nécessité de coordonner, sous la supervision de la Première Ministre, l'action gouvernementale entre les Ministères intervenants dans le souci d'améliorer les prestations en faveur des déplacés.

Le Conseil en a pris acte.

## II.2. Situation sécuritaire

En complément au rapport du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, sur la sécurité du Territoire National, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense et Anciens Combattants a présenté la situation opérationnelle et sécuritaire dans la partie Est du Pays. Celle-ci demeure marqué principalement :

- Dans le Nord-Kivu, par le renforcement continu en hommes et en matériels de l'armée rwandaise opérant derrière les terroristes M23 qui, en outre, ont attaqué des positions FARDC en violation de la trêve humanitaire ;
- En Ituri, par la traque des terroristes ADF qui se poursuit pour absorber la violence de ces derniers dans cette partie du pays ;
- Dans la partie Ouest, par la résurgence des insurgés Mobondo qui se sont livrés à l'escalade des violences dans les provinces de Kwango et de Kwilu. Il y a effectué une mission d'urgence en vue de s'enquérir de la situation sécuritaire et de l'évaluer.

Un rapport détaillé sera soumis au Commandant Suprême à cet effet.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a rassuré que nos Forces Armées maintiennent la pression

pour contrer les progressions ennemies sur tous les fronts et réaffirmer leur engagement de pacifier l'ensemble du territoire national.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services  
Intervenant en tant qu'invitée, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a informé le Conseil des développements de la conjoncture économique du pays et les perspectives.

En effet, l'économie Congolaise devrait maintenir une croissance solide et supérieure à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne en 2024, avec une tendance à la baisse de l'inflation.

Sur le marché des biens et services, l'inflation a ralenti au cours de la deuxième semaine du mois de juillet courant, attestée par un taux hebdomadaire de 0,31% contre 0,39% la semaine précédente.

En cumul annuel, l'inflation a sensiblement ralenti en 2024 se situant à 8,16% contre 16,08% à la période correspondante de 2023.

Au 21 juillet 2024, l'exécution du plan de trésorerie de l'Etat s'est soldée par un déficit de 107,2 milliards de CDF.

Les recettes de l'Etat se sont chiffrées à 494,9 milliards de CDF et les dépenses à 602,0 milliards.

Sur le marché des changes, le Franc Congolais s'est établi à 2.790,09 CDF à l'indicatif

et 2.876,57 CDF au parallèle, indiquant respectivement une appréciation de 2,14% et une dépréciation de 0,38% en rythme hebdomadaire. L'intervention de la BCC à travers la vente d'environ 50 millions de USD a contribué à l'appréciation observée.

De manière générale, il est observé de faibles variations journalières sur les deux marchés.

La forte ponction de liquidité réalisée par la BCC à travers le Bon BCC, l'intervention sur le marché de change et le resserrement relatif au niveau des dépenses publiques ont contribué à la stabilité du taux de change.

Le Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a recommandé la poursuite de l'orientation restrictive de la politique monétaire, en durcissant les conditions de la liquidité sur le marché monétaire, afin de réduire progressivement toute liquidité excédentaire du marché et par voie de conséquence baisser les pressions de la demande des devises.

Elle a également préconisé l'adoption d'une orientation restrictive de la politique budgétaire, par la compression des dépenses non prioritaires et non contraignantes, ce qui permettrait au Gouvernement de dégager des excédents de trésorerie ; mais aussi la mise en œuvre des mesures pouvant renforcer la demande de la monnaie nationale et augmenter la production nationale des biens de grande consommation.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.4. Situation épidémiologique et autres sujets de la santé publique  
Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté dans sa note la situation épidémiologique portant sur quelques maladies à potentiel épidémique notamment la situation du Monkey Pox (variole du singe).

Il en ressort une augmentation exponentielle de nombre des cas, des Zones de Santé et des provinces atteintes 23 sur 26.

Le cumul de cas est de 11.166 cas suspects dont 450 décès soit une létalité de 4%, la province de l'Equateur étant la plus touchée.

Des actions en cours pour lutter contre cette maladie figurent notamment la prise en charge médicale, le suivi de contacts avec les Zones de Santé respectives, la promotion de la surveillance à base communautaire, etc.

Il a aussi fait le point sur la situation de la poliomyélite et du choléra tout en formulant des recommandations au Gouvernement pour endiguer cette maladie.

Le Conseil a été également édifié sur les préparatifs de l'introduction du vaccin contre le paludisme projetée au pour le 18 septembre 2024.

Bien avant, il a eu l'occasion de présenter au Conseil un rapport-synthèse de sa participation le 20 juin 2024 à Paris où il a représenté le Président de la République au Forum Mondial sur la souveraineté vaccinale et l'innovation.

La réunion avait entre autres pour objectif le rappel de l'importance de la souveraineté vaccinale en Afrique à la suite des leçons tirées de la pandémie de la Covid 19, le lancement de l'accélérateur de la fabrication de vaccin en Afrique (AVMA) et l'engagement financier des pays et partenaires en vue de soutenir les efforts GAVI dans son objectif de mobiliser 9 milliards USD pour son projet d'appuyer le continent africain dans la production locale de vaccins, médicaments et autres commodités médicales.

La République Démocratique du Congo va entamer des discussions avec GAVI, Africa CDC et plusieurs autres partenaires pouvant bénéficier de ce programme. Ainsi, notre pays pourra devenir un pays producteur de vaccin.

Le Conseil en a pris acte.

II.5. Installation des analyseurs de charges sur les réseaux électriques nationaux Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a évoqué, à l'attention du Conseil, le projet relatif à l'installation des analyseurs de charges sur les réseaux électriques nationaux.

Ce projet vient ainsi matérialiser la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, telle qu'exprimée dans le Programme d'Actions du Gouvernement dans son pilier VI visant à promouvoir l'accès à l'électricité pour tous.

Il a indiqué que l'installation des Analyseurs de charge à tous les nœuds du réseau électrique national aura comme impact :

- le contrôle de tous les paramètres du réseau en temps

réel et de manière continue ;

- la quantification du flux de l'énergie électrique réelle, ce qui permettrait une planification optimale de l'implémentation des centrales de production d'énergie électrique afin d'augmenter la couverture de l'électrification nationale ; - l'établissement d'une base de données exhaustive sur la disponibilité énergétique régionale qui permettra l'installation du dispatching national ; - l'amélioration des recettes de l'Etat dans le cadre de taxe sur la redevance de consommation d'électricité au travers de la Société Nationale de l'Électricité SA ; - la modernisation du réseau électrique avec une gestion efficace du réseau.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.6. Négociation d'un Accord-cadre de collaboration dans le secteur minier Le Ministre des Mines a fait le point sur la négociation de l'Accord-cadre de collaboration entre le Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN), établissement public relevant du Ministère des Mines et la plateforme Africa Diamonds Exchange (ADEX), société de droit suisse.

En effet, la délégation du Ministère des Mines composée des délégués du FOMIN, du CEEC ainsi que de la CTCPM qui a séjourné, du 26 mai au 2 juin 2024, à Zurich en Suisse, a harmonisé les vues sur la création de la société ADEX RDC SA.

Il a été défini un nouveau cadre de collaboration entre le FOMIN et ADEX AG, assurant ainsi une répartition équitable des marges

et des responsabilités.

En ce qui concerne le financement de la société ADEX RDC SA, la partie suisse fournira la technologie de pointe constituée des machines intégrées actuellement dans la chaîne de valorisation en Afrique australe, la formation du personnel technique, les grands clients et la plateforme électronique internationale, alors que la partie Congolaise sera chargée de l'approvisionnement en diamants et pierres de couleur, avec l'appui technique du CEEC, des infrastructures, du financement ainsi que du fonds de roulement. Le Ministre des Mines a souligné que cet accord a la particularité de garantir aux exploitants de la filière diamant, particulièrement les coopératives minières et les négociants, des revenus substantiels par rapport à ce qu'ils tirent dans le cadre du système actuel.

Il prône la transformation locale, la création d'emplois, la prise en compte des questions communautaires notamment les exigences du commerce équitable ainsi que la création d'une marque de la RDC par la fabrication des bijoux.

Enfin, il a sollicité l'approbation du Gouvernement conformément à l'article 7alinéa 2 du Décret portant statuts, organisation et fonctionnement du FOMIN, avant la signature de l'Accord-cadre sus évoqué.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.7. Problématique d'endettement des entreprises du Portefeuille Le Ministre du Portefeuille

a évoqué la problématique d'endettement des entreprises du Portefeuille de l'Etat.

Des échanges qu'il a récemment eus avec les Entreprises du Portefeuille, en vue d'effectuer un état des lieux de la situation générale et des situations spécifiques de ces dernières, il s'est dégagé un constat majeur que l'un des problèmes qui obèrent la performance des entreprises publiques et les résultats attendus de la réforme, est leur situation d'endettement excessif.

Cette situation est notamment due à la précarité de leurs trésoreries, aux mauvais choix opérationnel et financier du management, et au manque d'une politique d'endettement cohérente pour une société commerciale.

Dans la plupart des cas, la trésorerie est affectée par d'importantes dettes vis-à-vis des tiers et des créances non recouvrées sur l'Etat qui perdurent depuis plusieurs années.

Le non-paiement de ces créances par l'Etat contredit la volonté de ce dernier de redresser et/ou de relancer les activités de ses propres entreprises.

Il a été noté paradoxalement que les entreprises œuvrant dans le secteur privé bénéficient des incitations de tous ordres au détriment des entreprises commerciales appartenant majoritairement à l'Etat.

Dans la perspective de développement économique et

social du pays, le Gouvernement tient à se pencher impérativement sur la situation des entreprises publiques.

C'est à ce titre que le Ministre du Portefeuille a mis en place une Commission ad hoc qui, en tenant compte des expériences du passé, examine cette problématique pour préparer des options de désendettement devant permettre aux Entreprises du portefeuille d'améliorer leur santé financière. Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

### III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé de décisions prises lors de la cinquième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 12 juillet 2024.

### IV. EXAMEN ET ADOPTION DE DEUX (02) DOSSIERS

IV.1. Proposition pour le renouvellement de la flotte de Congo Airways Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports et Voies de Communication a rappelé la série des mesures envisagées afin d'assurer la relance de la compagnie nationale.

Il a présenté sommairement le business plan étalé sur une période de cinq (5) ans et qui envisage d'acquérir en location-achat trois (03) avions de type A320.

Ce qui a pour avantage de résoudre la double question relative à la perte du Certificat de Transport Aérien (CTA) et de l'agrément IATA à la date butoir du 16 septembre 2024.

La relance de la compagnie

Congo Airways se justifie au regard de son impact significatif sur la souveraineté nationale et la mobilité des personnes et des biens ainsi que sur la vie économique et sociale pour lesquels les indicateurs de performance démontrent une rentabilité et une viabilité satisfaisante avec la desserte graduelle de 47 destinations domestiques et intra-africaines suivant son programme d'exploitation.

Il a été complété par le Ministre du Portefeuille. Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.2. Nécessité d'équilibrer la conquête des marchés nationaux par les entreprises du portefeuille de l'Etat Le Ministre du Portefeuille a soumis au Conseil le Projet mettant en exergue la nécessité d'équilibrer la conquête des marchés nationaux par les entreprises du portefeuille de l'Etat en République Démocratique du Congo.

En effet, cette initiative préconise une collaboration inter-Entreprises du Portefeuille de l'Etat qui peut consister en une coopération tout au long du processus d'approvisionnement, de production, de distribution et de livraison devient un impératif.

Ce faisant, lesdites entreprises pourront optimiser leurs opérations et augmenter leurs parts de marché dans leurs secteurs d'activité respectifs.

De manière concrète et non exhaustive, et en tenant compte de leurs contraintes de capacité, il s'agira pour toutes les Entreprises du Portefeuille de l'Etat de

s'adresser (i) à la SONAS pour les questions d'assurance; (ii) à la CADECO pour les transactions financières dont la paie des salaires des fonctionnaires et des employés des institutions publiques ; (ii) à la SNEL pour toutes questions de fourniture en énergie électrique; (iv) à la SONAHYDROC, COBIL SA pour les questions de carburant, lubrifiant et autres produits pétroliers, (v) à Congo Airways pour la prise en charge des missions de services à l'intérieur du pays, etc.

La mise en œuvre de la pratique qui consiste, pour les Entreprises du Portefeuille de l'Etat, à s'accorder des préférences réciproques en matière de l'offre et de la demande des produits et services générés par les unes et les autres, constitue une option stratégique qui assure leur développement.

Après débats et délibérations, le Conseil des Ministres a adopté ce dossier.

**V. EXAMEN ET ADOPTION DE TROIS (03) TEXTES** Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil trois Projets de textes pour examen et approbation.

En premier, le Projet d'Ordonnance-Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 26 juillet 2024.

Cette prorogation va permettre aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo de poursuivre leurs

opérations de défense de la patrie contre les terroristes du M23 sous-traités par le Rwanda ainsi que d'autres forces négatives en vue de pacifier et de rétablir l'autorité de l'Etat dans cette partie du pays.

En second lieu, le Projet de Décret portant sécurisation des entreprises publiques, établissements et services publics face aux saisies abusives et démesurées.

Ce Projet a l'avantage de mettre en place un dispositif de prévention et de sauvegarde des patrimoines des entreprises publiques transformées en sociétés commerciales, en établissements publics ou en services publics ainsi que ceux des opérateurs économiques en général contre les saisies abusives et démesurées ou attentatoires à l'ordre public, à la sécurité nationale, aux activités ayant une incidence majeure sur la continuité du service public ou affectant les activités stratégiques d'intérêt national. Des sanctions pourront être envisagées contre les magistrats.

En troisième et dernier lieu, le Projet d'Arrêté interministériel portant modification de l'Arrêté interministériel n°189/CAB+ME/MIN/J&GS/2023 et n° 0 1 1 / C A B / M I N / FINANCES/2023 du 16 mai 2023 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère de la Justice.

Autant ce texte se rapporte aux droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère de la Justice, autant il modifie celui qui est actuellement

en vigueur en ce qui concerne le taux des frais de consignation à payer avant l'introduction d'une action judiciaire.

Il est motivé par la nécessité de lutter contre une pratique malsaine qui s'est installée dans le secteur de la justice consistant, pour les parties demanderesse, à faire condamner les adversaires, souvent de connivence avec des juges véreux, à des sommes faramineuses des dommages-intérêts, sans que ceux-ci soient susceptibles d'être justifiés.

A la suite de l'adoption des projets de textes proposés par le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, le Président de la République a instruit ce dernier afin d'étudier et de proposer des mécanismes juridiques permettant de sanctionner les acteurs judiciaires, particulièrement les juges, impliqués dans les décisions judiciaires iniques qui mettent en péril les entreprises publiques, les sociétés privées, et partant, toute l'économie du pays. Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces trois Projets de textes. Commencée à 16h47', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 20h10'.

**Patrick MUYAYA KATEMBWE**  
**Ministre de la Communication**  
**et Médias Porte-parole du**  
**Gouvernement.**

# SEMAINE EN IMAGES



# SEMAINE EN IMAGES



# SEMAINE EN IMAGES



# SEMAINE EN IMAGES



## MISE EN PLACE DE DISPOSITIONS POUR INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ URBAINE

La recrudescence de la criminalité dans plusieurs villes de la République Démocratique du Congo (RDC) reste une réelle préoccupation pour le garant de la nation Félix Tshisekedi.

Il s'agit en effet d'un véritable fléau mettant en péril les vies humaines et perturbant au quotidien la vie socio-économique et communautaire de la population.

Parmi les villes les plus touchées, il y a principalement la ville province de Kinshasa et ses axes environnants mais aussi Lubumbashi, Kolwezi, Bunia, Goma, Beni, Butembo et Kisangani. Il se développe dans ces villes un banditisme avec le phénomène de délinquance juvénile (Kuluna) allant jusqu'à l'affrontement des gangs dans les communes et quartiers résidentiels, des cas de plus en plus élevés de vol à mains armées et d'extorsion, de braquage des cambistes, d'enlèvements ou d'assassinats ciblés, sans oublier plusieurs actes de criminalité commis par des jeunes.

Lors de la sixième réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 19 juillet dernier à la Cité de l'Union africaine, Président de la République a engagé le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires

Coutumières Jacquemain Shabani; le vice-Premier ministre, ministre de la Défense nationale et Anciens Combattants Guy Muadiamvita ainsi que le ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux Constant Mutamba et ce, sous la supervision de la Première ministre Judith Suminwa, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éradiquer ce phénomène qui insécurise les personnes et leurs biens.

Un rapport sur l'évolution de la situation, en termes d'opérations de terrain et de procédures judiciaires engagées, devra être présenté mensuellement au Gouvernement.

**Julie Tshienda Mwamba**



## LE GOUVERNEMENT ENVISAGE DE DOTER LES ENSEIGNANTS DU STATUT D'AGENT DE LA LA FONCTION PUBLIQUE EN COMPLÉMENT DE LEUR STATUT PARTICULIER.

Le Président de la République Félix Tshisekedi a dans sa communication de la sixième réunion du Conseil des ministres tenue vendredi 19 juillet 2024, évoqué la prise des mesures visant l'amélioration des conditions de travail et de vie des Enseignants...ce, compte tenu du rôle non négligeable qu'ils jouent au sein de la société congolaise et dans la perspective d'obtenir une éducation de qualité, en sus redorer l'image de ce noble, respectable et prestigieux métier.

À cet égard, a-t-il insisté, "il convient de les doter d'un statut particulier fondamental qui leur garantit des salaires décents et dignes, des avantages spécifiques, ainsi que des conditions de travail motivantes et sécurisantes" a rapporté le ministre de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Il faudrait également savoir que ce statut devra prévoir l'augmentation du niveau de formation et l'ajustement des mécanismes de leur recyclage.

À en croire le porte-parole du Gouvernement, des réflexions devraient également être faites à l'idée d'accorder aux enseignants le statut d'agent de la Fonction Publique, en complément de leur

statut particulier. Cependant, l'octroi de ce statut pourrait naturellement entraîner des défis.

D'où, a-t-il ajouté, la nécessité de veiller à ce que les spécificités de la profession enseignante soient pleinement prises en compte dans le cadre du statut de la Fonction Publique.

Bien que cette mesure puisse offrir plusieurs avantages, une analyse plus approfondie s'avère nécessaire pour évaluer pleinement ses implications potentielles.

En outre, Il est également indispensable de consulter toutes les parties concernées, y compris les enseignants eux-mêmes dans le cadre de ce processus", assassinats ciblés, sans oublier plusieurs actes de délinquance juvénile, a-t-il recommandé d'après le compte rendu de la réunion."

Pour ce faire, le vice-premier ministre, ministre de la Fonction Publique, ainsi que la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté ont été chargés d'initier ce travail de réflexion et de consultation car, a précisé le Président de la République, "il est essentiel que

nous progressions ensemble pour assurer un avenir meilleur à nos enseignants et, par ricochet, à notre système éducatif tout entier".

Depuis plusieurs années déjà, les enseignants du secteur public et privé de l'éducation nationale ont toujours déploré les conditions dans lesquelles ils exercent leur travail.

Les professionnels de la craie ont toujours demandé au gouvernement de convoquer des assises sur la politique salariale. Ils ont toujours plaidé pour une réforme en matière de rémunération dans l'administration publique et dans l'enseignement afin de restaurer la confiance entre gouvernants et gouvernés.

**Fanny Kikufi Nzamba**

**LPDA LISEZ  
ET FAITES  
LIRE**

# COUVERTURE SANTÉ UNIVERSELLE: LES MILITAIRES, LES POLICIERS ET LES AGENTS PUBLICS CIBLÉS

À l'occasion de la sixième réunion du Conseil des ministres que le Chef de l'État Félix Tshisekedi a présidé le vendredi 19 juillet dernier à la Cité de l'Union africaine, le programme de la couverture santé universelle, une des priorités du gouvernement, a été abordé.

Le Président de la République a rappelé à l'équipe gouvernementale l'importance de cet ambitieux programme lancé depuis septembre 2023, avec comme premier pallier la gratuité de la maternité, en vue d'offrir gratuitement des services de qualité aux femmes enceintes, aux accouchées et aux nouveaux-nés.

Le Chef de l'État a par la suite demandé au gouvernement, via le ministre de la Santé publique, hygiène et prévoyance sociale, d'envisager d'ici la fin de l'année 2025 le lancement du paquet des services et soins santé de base de la couverture santé universelle ciblant les militaires, les policiers, les agents publics de l'État ainsi que les couches défavorisées.

Le Président Tshisekedi a préalablement demandé aux ministres sectoriels, sous la coordination de la Première ministre, de prendre toutes les dispositions pour évaluer la première cohorte (gratuité de la maternité) et envisager son extension sur toute l'étendue de

la République.

Pour le premier des citoyens congolais, le gouvernement doit rendre disponibles les crédits alloués à la coordination nationale de la Couverture santé universelle afin de lui permettre d'installer les comités provinciaux.

Il faut noter qu'en commençant par la gratuité de la maternité, le Chef de l'État visait la lutte contre la mortalité maternelle et infantile en raison notamment des chiffres excessifs de décès à l'accouchement.

**Jules Tshitumbayi**



# LA SITUATION SÉCURITAIRE DE LA RÉPUBLIQUE PRÉSENTÉE AU CONSEIL DES MINISTRES

La situation sécuritaire reste relativement calme sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo (RDC), en dépit de la crise humanitaire qui sévit dans la partie Est à cause de la recrudescence des violences armées perpétrées par les rebelles du M23 soutenus par l'armée rwandaise.

Selon les Nations-Unies, seulement 26 % du Plan de réponse humanitaire 2024 soit 2,6 milliards de dollars ont été versés.

Une aide insuffisante au regard de la situation. Lors de la réunion du Conseil des Ministres du vendredi 19 Juillet sous la présidence du Chef de l'Etat Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, la Situation a été présentée et débattue par les membres du Conseil.

Le vice-Premier ministre, ministre de l'intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières a fait part au conseil des ministres de grandes lignes de la réunion axée sur la sécurisation du territoire national, avec un accent particulier sur la suite du processus électoral en RDC.

Dans sa note d'information, le VPM Shabani a souligné la résurgence de l'activisme de Mobondo dans le territoire de Kwamouth dans la province de Mai-Ndombe ainsi que la situation des éleveurs étrangers communément appelés

"Mbororo" relevée pour la circonscription électorale de Yakoma au Nord-Ubangi.

Intervenant après lui, son collègue de la Défense nationale a lui aussi exposé sur la situation des opérations dans le Nord-Kivu, relevant le point sur le renforcement continu en hommes et en matériels de l'armée rwandaise opérant derrière les terroristes M23 qui, en outre, ont attaqué des positions FARDC en violation de la trêve humanitaire.

1. État et administration du territoire Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a passé en revue l'état et l'administration du territoire national qui restent dominés par la poursuite des opérations militaires de défense de la patrie ordonnées par le Président de la République, Chef de l'État, Commandant Suprême des Forces Armées et de la Police Nationale Congolaise, dans le cadre de l'état de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

L'état d'esprit de la population demeure calme. Au cours de la semaine qui se termine, il a été observé :

- L'alerte quant aux défis humanitaires et sécuritaires à travers les différents sites hébergeant les déplacés de guerre dans la province de Nord-Kivu ;
- Les commentaires en sens divers concernant les tractations pour les électeurs des membres du bureau définitif du Sénat. Dans

le volet politique, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, a, dans la perspective de l'organisation des élections dans les circonscriptions électorales de Kwamouth, Masimanimba et Yakoma, informé le Conseil qu'il a présidé la réunion du Comité de Pilotage organisée le jeudi 18 juillet 2024, à son Cabinet de travail.

Il a été relevé la résurgence de l'activisme des insurgés Yaka, communément appelés « Mobondo » dans le territoire de Kwamouth où les derniers faits notés indiquent des affrontements entre les Forces de Défense et Sécurité dont le bilan révèle cinq éléments des Forces de défense et de Sécurité tués, un officier et 42 morts du côté des insurgés.

En ce qui concerne la situation des circonscriptions de Yakoma et Masimanimba, la non tenue des élections a été la conséquence du comportement des acteurs politiques plutôt que l'insécurité bien que la situation des éleveurs étrangers communément appelés « Mbororo » ait été relevée pour la circonscription de Yakoma.

Toutefois, les services ont été chargés d'évaluer la situation sécuritaire dans les circonscriptions électorales de Yakoma et Masimanimba pour un dernier avis devant permettre à la CENI d'élaborer un calendrier aux fins d'éponger les arriérés électoraux dans ces deux circonscriptions.

La question des élections des Conseillers urbains et des Maires de villes a été évoquée et fera l'objet d'une prochaine réunion à convoquer.

Sur un autre chapitre, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur a fait part au Conseil de la mission de réconfort de nos populations qu'il a effectuée, à la tête d'une délégation gouvernementale en compagnie des Députés Nationaux des circonscriptions électorales de Beni, Goma, Lubero, Masisi, Nyiragongo et Rutshuru.

L'évaluation de la situation sécuritaire dans ces différentes entités a été également abordée.

Il a précisé que les conclusions tirées des différentes rencontres et audiences accordées aux composantes de toutes les couches de nos populations seront exploitées aux fins d'améliorer les prestations de nos Forces de Défense et de Sécurité ainsi que les différents intervenants en faveur de nos populations.

Le dossier des déplacés attire une

attention toute particulière du Gouvernement de la République pour une assistance à la hauteur des besoins. D'où, la nécessité de coordonner, sous la supervision de la Première ministre, l'action gouvernementale entre les Ministères intervenants dans le souci d'améliorer les prestations en faveur des déplacés.

Le Conseil en a pris acte.

2. Situation sécuritaire En complément au rapport du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, sur la sécurité du Territoire National, le vice-Premier ministre, ministre de la Défense et Anciens Combattants a présenté la situation opérationnelle et sécuritaire dans la partie Est du Pays.

Celle-ci demeure marqué principalement :

- Dans le Nord-Kivu, par le renforcement continu en hommes et en matériels de l'armée rwandaise opérant derrière les terroristes M23 qui, en outre, ont attaqué des positions FARDC en violation de la trêve humanitaire ;
- En Ituri, par la traque des terroristes ADF qui se poursuit

pour absorber la violence de ces derniers dans cette partie du pays ;

- Dans la partie Ouest, par la résurgence des insurgés Mobondo qui se sont livrés à l'escalade des violences dans les provinces de Kwango et de Kwilu.

Il y a effectué une mission d'urgence en vue de s'enquérir de la situation sécuritaire et de l'évaluer.

Un rapport détaillé sera soumis au Commandant Suprême à cet effet.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a rassuré que nos Forces Armées maintiennent la pression pour contrer les progressions ennemies sur tous les fronts et réaffirment leur engagement de pacifier l'ensemble du territoire national.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

**Blandine Nzovo Niangasa**



## LA GOUVERNEURE DE LA BCC A RECOMMANDÉ L'ADOPTION D'UNE ORIENTATION RESTRICTIVE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

Invitée à informer le Conseil sur l'évolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo (BCC) Malangu Kabedi a, au cours de la sixième réunion du Conseil des Ministres, qu'a présidée le Chef de l'Etat Félix Tshisekedi le vendredi 19 juillet, indiqué qu'il est observé de faibles variations journalières sur les deux marchés.

D'après Mme Malangu Kabedi Mbuyi, sur le marché des biens et services, l'inflation a ralenti au cours de la deuxième semaine du mois de juillet courant, attestée par un taux hebdomadaire de 0,31% contre 0,39%, la semaine précédente.

En cumul annuel, l'inflation a sensiblement ralenti en 2024 se situant à 8,16% contre 16,08% à la période correspondante de 2023.

“Au 21 juillet 2024, l'exécution du plan de trésorerie de l'État s'est soldée par un déficit de 107,2 milliards de CDF”, indique le compte rendu du porte-parole du Gouvernement.

Concernant les recettes de l'État, Mme Malangu Kabedi a noté qu'elles sont chiffrées à 494,9 milliards de CDF et les dépenses à

602,0 milliards. Sur le marché des changes, le Franc Congolais s'est établi à 2.790,09 CDF à l'indicatif et 2.876,57 CDF au parallèle, indiquant respectivement une appréciation de 2,14% et une dépréciation de 0,38% en rythme hebdomadaire.

L'intervention de la BCC à travers la vente d'environ 50 millions de USD a contribué à l'appréciation observée.

De manière générale, poursuit, le compte-rendu, “il est observé de faibles variations journalières sur les deux marchés”.

La forte ponction de liquidité réalisée par la BCC à travers le « Bon BCC », l'intervention sur le marché de change et le resserrement relatif au niveau des dépenses publiques ont contribué à la stabilité du taux de change.

Pour pallier cette situation, le numéro un de la BCC a préconisé la poursuite de l'orientation restrictive de la politique monétaire, en durcissant les conditions de la liquidité sur le marché monétaire, afin de réduire progressivement toute liquidité excédentaire du marché et par voie de conséquence baisser les pressions de la demande des devises.

Elle a également encouragé

le gouvernement à l'adoption d'une orientation restrictive de la politique budgétaire, par la compression des dépenses non prioritaires et non contraignantes, ce qui permettrait au Gouvernement de dégager des excédents de trésorerie ; mais aussi la mise en œuvre des mesures pouvant renforcer la demande de la monnaie nationale et augmenter la production nationale des biens de grande consommation.

Signalons que l'économie congolaise devrait maintenir une croissance solide et supérieure à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne en 2024, avec une tendance à la baisse de l'inflation.

Considérant les facteurs de risques internes tels que les conséquences de l'inflation importée sur l'économie nationale et la persistance de la guerre dans la partie Est du pays, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a recommandé le maintien et la mise en œuvre soutenue des mesures prises tant au niveau monétaire que budgétaire.

**Pitshou Makwela**

# AUGMENTATION EXPONENTIELLE DES CAS DE MONKEYPOX AVEC 450 DÉCÈS SIGNALÉS EN RDC

**L**e ministre de la Santé publique, hygiène et prévoyance sociale Roger Kamba a présenté, lors de la 6ème réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 19 juillet 2024, la note d'information relative à la situation épidémiologique.

S'agissant de la situation de Monkeypox, appelé "variolo du singe", il en ressort une augmentation exponentielle du nombre de cas, les zones de santé des provinces atteintes étant de 23 sur 26.

"Le cumul des cas à ce jour est de 11.166 cas suspects dont 450 décès soit une létalité de 4 %. La province de l'Équateur est la province la plus touchée.

Les actions en cours pour lutter contre cette maladie figurent notamment la prise en charge médicale, le suivi des contacts avec les zones de santé respectives, la promotion de la surveillance à base communautaire et d'autres mesures", rapporte le compte rendu de la réunion.

Selon la source précitée, il a aussi fait le point sur la situation de la poliomyélite et du choléra tout en formulant des recommandations au gouvernement pour endiguer ces maladies. Le Conseil des ministres a également été édifié sur les préparatifs de l'introduction du vaccin contre le paludisme projetés pour le mois de septembre 2024.

Bien avant, il a eu l'occasion de



présenter au conseil un rapport synthèse de sa participation le 20 juin 2024 à Paris, en France, où il a représenté le Président de la République au forum mondial sur la souveraineté vaccinale et l'innovation.

"La réunion avait entre autres pour objectif le rappel de l'importance de la souveraineté vaccinale en Afrique à la suite des leçons tirées de la pandémie à COVID-19, le lancement de l'accélérateur de la fabrication des vaccins en Afrique et l'engagement financier des pays et partenaires en vue de soutenir les efforts GAVI dans son objectif de mobiliser 9 milliards Usd pour son projet d'appuyer le continent africain dans la production locale des vaccins, médicaments et autres commodités médicales", dit le compte rendu de la réunion.

Et de poursuivre :

"La République Démocratique du Congo va entamer les discussions avec GAVI, Africa CDC et plusieurs autres partenaires pouvant bénéficier de ce programme ainsi notre pays pourra devenir un pays producteur de vaccins."

L'Union européenne a annoncé une aide humanitaire supplémentaire de 1 million d'euros pour soutenir la lutte contre la propagation de la variolo simienne, qui s'étend au Sud-Kivu et dans la ville de Goma, au Nord-Kivu. Selon un communiqué de l'Union européenne rendu public le jeudi 18 juillet 2024, cette assistance vise en particulier à éviter que cette maladie se répande dans les camps de réfugiés et parmi les populations hôtes des environs de Goma.

**Christian Kusema**

# LE MINISTRE LWAMBA VEUT INSTALLER DES ANALYSEURS DE CHARGES SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES NATIONAUX

**L**e ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité Teddy Lwamba a évoqué le vendredi 19 juillet courant, au cours de la 6ème réunion du Conseil des ministres, à l'attention des membres du gouvernement, le projet relatif à l'installation des analyseurs de charges sur les réseaux électriques nationaux.

Selon le compte-rendu du Conseil, ce projet vient ainsi matérialiser la vision du Président de la République telle qu'exprimée dans le Programme d'Action du Gouvernement, dans son pilier VI visant à promouvoir l'accès à l'électricité pour tous.

Il a indiqué que l'installation des Analyseurs de charge à tous les nœuds du réseau électrique national aura comme impact :

- Le contrôle de tous les paramètres du réseau en temps réel et de manière continue ;
- La quantification du flux de l'énergie électrique réelle, ce qui permettrait une planification optimale de l'implémentation des centrales de production d'énergie électrique afin d'augmenter la couverture de l'électrification nationale ;
- L'établissement d'une base de données exhaustive sur la disponibilité énergétique régionale qui permettra l'installation du dispatching national ;
- L'amélioration des recettes de l'État dans le cadre des taxes sur la redevance de consommation



d'électricité au travers de la Société Nationale de l'Électricité SA ;

- La modernisation du réseau électrique avec une gestion efficiente du réseau.

Il sied de rappeler que lors d'un briefing presse tenu le jeudi 18 juillet courant, aux côtés de son collègue de la Communication et des médias Patrick Muyaya, le ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité a précisé qu'en ce qui concerne le secteur de l'électricité, il a exposé un plan visant à moderniser et à renforcer l'infrastructure énergétique du pays.

Ce plan comprend la mise en place d'une feuille de route stratégique sur 3 ans, la réforme du cadre législatif et réglementaire, l'incitation au développement des

infrastructures et la redéfinition de la politique d'interconnexion pour garantir la stabilité économique.

Il a souligné l'importance de repenser les grands projets énergétiques, tels que le projet Inga, en les orientant davantage vers le développement national plutôt que vers l'exportation.

Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre du pilier 4 du programme gouvernemental, qui vise à améliorer la fiabilité des services de base en eau et électricité, à stimuler la croissance économique, à investir dans de nouvelles infrastructures et à garantir un climat des affaires favorable dans ces secteurs.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

**Sandra Mbombo**

## UN ACCORD CADRE EN VUE ENTRE LA RDC ET LA SUISSE

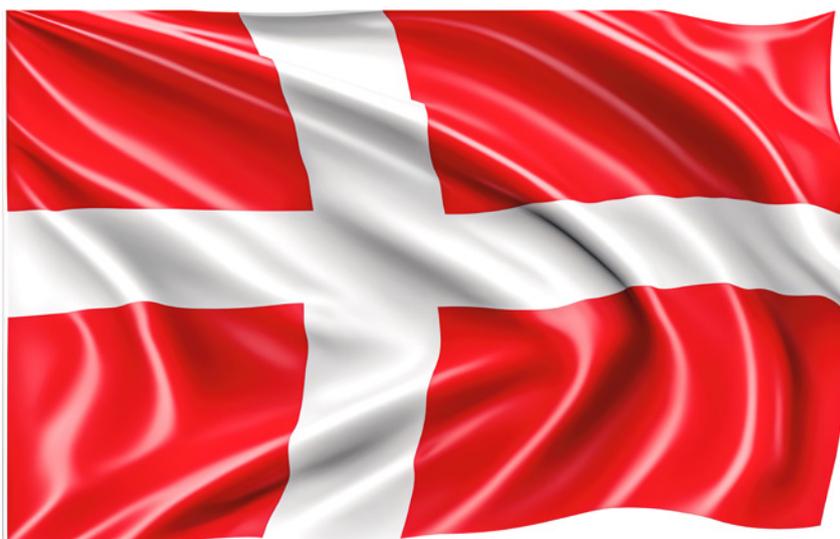
Lors de la sixième réunion du Conseil des ministres tenue le 19 juillet 2024 à la Cité de l'Union africaine, le ministre des Mines a fait part aux membres du gouvernement des retombées de sa dernière mission en Suisse, dont la plus importante est la signature d'un accord entre la République démocratique du Congo (RDC) et la Suisse. Il s'agit d'une société de la plateforme Africa Dianonds Échange ADEX, société de droit suisse et le Fonds Minier pour les générations futures, établissement public relevant du ministère des mines de la RDC.

La délégation congolaise était à Zürich, en Suisse, au mois de mai dernier, pour une harmonisation des vues sur la création de la société ADEX RDC SA.

La partie suisse sera chargée de fournir la technologie de pointe (des machines intégrées récemment dans la chaîne de valorisation en Afrique australe) et la formation du personnel technique notamment.

Tandis que la partie congolaise sera chargée de l'approvisionnement en diamant et pierres de couleur, du financement ainsi que du fonds de roulement.

La note d'information présentée à la sixième réunion du conseil des ministres par le ministre des mines renseigne que l'accord prône la



transformation locale, la création de l'emploi et la prise en compte des questions communautaires.

La création d'une marque de la RDC sera également de mise par la fabrication des bijoux.

**Jules Tshitumbayi**



# LE CONSEIL A ÉTÉ INFORMÉ SUR L'ENDETTEMENT EXCESSIF DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE

**L**e ministre du Portefeuille Jean-Lucien Bussa Tongba a évoqué, lors de la dernière réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi 19 juillet 2024 à la Cité de l'Union africaine, la problématique d'endettement des entreprises du Portefeuille de l'État.

En présence du Chef de l'État Félix Tshisekedi, le ministre du Portefeuille est revenu sur des échanges qu'il a récemment eus avec les Entreprises du Portefeuille, en vue d'effectuer un état des lieux de la situation générale et des situations spécifiques de ces dernières. Il s'est dégagé un constat majeur que l'un des problèmes qui obèrent la performance des entreprises publiques et les résultats attendus de la réforme, est leur situation d'endettement excessif.

Selon le ministre Bussa, cette situation est notamment due à la précarité de leurs trésoreries, aux mauvais choix opérationnel et financier du management, et au manque d'une politique d'endettement cohérente pour une société commerciale.

Dans la plupart des cas, la trésorerie est affectée par d'importantes dettes vis-à-vis des tiers et des créances non recouvrées sur l'État qui perdurent depuis plusieurs années.

Le non-paiement de ces créances



par l'État contredit la volonté de ce dernier de redresser et/ou de relancer les activités de ses propres entreprises.

Il a été noté paradoxalement que les entreprises œuvrant dans le secteur privé bénéficient des incitations de tous ordres au détriment des entreprises commerciales appartenant majoritairement à l'Etat.

Dans la perspective de développement économique et social du pays, le Gouvernement

tient à se pencher impérativement sur la situation des entreprises publiques. C'est à ce titre que le ministre du Portefeuille a mis en place une Commission ad hoc qui, en tenant compte des expériences du passé, examine cette problématique pour préparer des options de désendettement devant permettre aux Entreprises du portefeuille d'améliorer leur santé financière.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

**Guylain Kabalundi**

# LE GOUVERNEMENT A EXAMINÉ ET ADOPTÉ TROIS PROJETS DE TEXTES INITIÉS PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Lors du dernier Conseil des ministres, le ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux, a soumis au gouvernement trois projets de textes pour examen et approbation.

Le premier est le projet d'ordonnance-loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 26 juillet 2024.

Cette prorogation va permettre aux Forces armées de la République démocratique du Congo (RDC) de poursuivre leurs opérations de défense de la patrie contre les terroristes du M23 sous-traités par le Rwanda ainsi que d'autres forces négatives en vue de pacifier et de rétablir l'autorité de l'Etat dans cette partie du pays.

Le deuxième texte est le projet de décret portant sécurisation des entreprises publiques, établissements et services publics face aux saisies abusives et démesurées.

Ce Projet a l'avantage de mettre en place un dispositif de prévention et de sauvegarde des patrimoines des entreprises publiques transformées en sociétés commerciales, en établissements publics ou en services publics ainsi que ceux des opérateurs économiques en général contre

les saisies abusives et démesurées ou attentatoires à l'ordre public, à la sécurité nationale, aux activités ayant une incidence majeure sur la continuité du service public ou affectant les activités stratégiques d'intérêt national. Des sanctions pourront être envisagées contre les magistrats.

Le dernier projet concerne l'arrêté interministériel portant modification de l'arrêté interministériel n°189/CAB+ME/MIN/J&GS/2023 et n°011/CAB/MIN/FINANCES/2023 du 16 mai 2023 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du ministère de la Justice.

Autant ce texte se rapporte aux droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du ministère de la Justice, autant il modifie celui qui est actuellement en vigueur en ce qui concerne le taux des frais de consignation à payer avant l'introduction d'une action judiciaire.

Il est motivé par la nécessité de lutter contre une pratique malsaine qui s'est installée dans le secteur de la justice consistant, pour les parties demandresses, à faire condamner les adversaires, souvent de connivence avec des juges véreux, à des sommes faramineuses des dommages-intérêts, sans que ceux-ci soient susceptibles d'être justifiés.

À la suite de l'adoption des projets de textes proposés par le ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des Sceaux, le Président de la République a instruit ce dernier afin d'étudier et de proposer des mécanismes juridiques permettant de sanctionner les acteurs judiciaires, particulièrement les juges, impliqués dans les décisions judiciaires iniques qui mettent en péril les entreprises publiques, les sociétés privées, et partant, toute l'économie du pays.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces trois projets de textes.

**Carol Lumingu**





# LA SEMAINE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

## La 6ème session ordinaire du Conseil des ministres

Comme à l'accoutumée, le Conseil des ministres a tenu sa réunion hebdomadaire.

La 6ème session ordinaire du Conseil des ministres du gouvernement de la Première ministre Judith Suminwa Tuluka a été présidée, le vendredi 19 Juillet à la Cité de l'Union africaine, par le Chef de l'État Félix Tshisekedi.

La situation sécuritaire dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) et des questions relevant des domaines socio-économiques, notamment, étaient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion de l'exécutif national.

## Le Chef de l'État rend un dernier hommage à Feu Bofassa Djema.

Bofassa Djema, une des figures emblématiques de la scène politique de la RDC n'est plus.

est décédé le 22 juin 2024 à l'âge de 78 ans.

Toujours très proche de sa population, dans les meilleurs comme dans les pires moments, le Président de la République Tshilombo est allé se joindre à la famille biologique et à l'assistance composée de plusieurs autres personnalités,

amis et connaissances de l'illustre disparu, pour rendre un dernier hommage à Bofassa Djema sur le lieu funéraire, au musée national du boulevard triomphal.

Très ému, le Chef de l'État s'est incliné devant le corps du défunt, avant de reconforter les membres de la famille éplorée.

Feu Bofassa Djema a été plusieurs fois ministre de 1991 à 1995.

La mort est survenue pendant qu'il était membre du Conseil d'administration du Cadastre minier et président de son parti politique " Génération républicaine".

Jadis membre de la plateforme Cap pour le changement, Bofassa Djema a battu campagne dans le Grand Équateur, lors de la présidentielle de 2018 remportée par le Chef de l'État Félix Tshisekedi.

Le président de l'Assemblée nationale Vital Kamerhe et quelques membres du gouvernement de la République ont pris part à cette cérémonie funéraire.

**Pierre Kibambe Somwe**





# LE SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL

**FORUM DES AS** rapporte : « **Judith Suminwa engage son équipe à bâtir un avenir meilleur pour la RDC** ».

Les membres du Gouvernement ont été appelés à sceller le pacte d'engagement citoyen pour la cohésion et la solidarité de leur équipe, dans un message du Chef de l'État, lu à la clôture, mardi à Kinshasa, d'un séminaire organisé à leur intention. **ACP** revient : « **Sceller le pacte d'engagement citoyen pour la cohésion gouvernementale (Président Tshisekedi)** ».

Le bulletin quotidien indique que pour la cheffe du Gouvernement, le pacte d'engagement citoyen scellé par les membres de son gouvernement est celui de mettre en œuvre des politiques qui améliorent la vie de chaque Congolaise et de chaque Congolais, sans exception.

Pour la Première ministre, la paix demeure la condition sine qua non de la réussite de l'agenda gouvernemental de transformation et de diversification de l'économie congolaise, de création d'emplois et d'amélioration d'accès à l'éducation, à la santé et aux autres services sociaux de base tels que l'eau et l'électricité sur toute l'étendue de la République.

**ECONEWS** fait savoir que tout s'exécute sous sa coordination, plus question d'électrons libres. À cet effet, ajoute le quotidien,

« **Judith Suminwa met ses Ministres au pas** ».

Au terme de trois jours de séminaire, les membres du Gouvernement Suminwa ont été outillés sur les mécanismes à mettre en œuvre pour atteindre les six (6) piliers du Programme du Gouvernement.

Pour Mme la Première ministre Judith Suminwa, le défi est grand. Aussi, a-t-elle rappelé ses ministres à la discipline dans les rangs. Désormais, toute action au niveau du ministère doit requérir au préalable son autorisation avant sa mise en œuvre.

Dans le même registre, **MEDIACONGO.NET** note : « **De 49 % à 6 % : le gouvernement Suminwa stoppe l'hémorragie des paiements en urgence** ».

Cette décision clame le média, permet de stopper l'hémorragie des dépenses en mode d'urgence en RDC. Le confrère rappelle que depuis l'entrée en fonction du Gouvernement Suminwa, des efforts sont faits pour, à la fois, du côté du Trésor, limiter l'augmentation soudaine des dépenses et, du côté de la Banque centrale du Congo (BCC), éponger un peu plus les liquidités excédentaires...

**LA TEMPÊTE DES TROPIQUES** rapporte : « **Bien que recommandé par l'Assemblée nationale : Le séminaire gouvernemental tombe à point nommé** ». En

plus de trois mois d'existence, la cohésion ne semble pas encore totale au sein du Gouvernement, surtout avec une défection non clairement expliquée.

D'après **CONGO NOUVEAU** le thème choisi pour ce séminaire est : « Sceller le pacte d'engagement citoyen par la promotion de la performance dans la gouvernance et l'implémentation efficace des réformes en exécution du Programme d'action du gouvernement 2024-2028 ».

**AFRICANEWS** note : « **Les membres du gouvernement Suminwa en séminaire à Kinshasa** ». Le journal rappelle que son programme gouvernemental est calqué sur les six engagements annoncés par le Chef de l'État lors de son investiture. Il s'agit notamment de la création d'emplois, de la protection du pouvoir d'achat de la population, de l'assurance d'une sécurité plus efficace des populations et de leurs biens, de la diversification de l'économie nationale, de la garantie d'un meilleur accès aux services sociaux de base, et du renforcement de l'efficacité des services publics du pays. Pour **LA PROSPÉRITÉ**, dans son discours d'ouverture du séminaire du Gouvernement Suminwa le Chef de l'État a indiqué : « Nos concitoyens attendent des résultats tangibles, nous devons être à la hauteur de leurs aspirations ».

**Pitshou MAKWELA**

# L'AGRICULTURE, LE SALUT DES CONGOLAIS !



**S**ous la forme d'une boutade, un professeur congolais des universités disait, au cours d'une conférence à des étudiants, au début des années 90: " ... au début des années 40, si le Congo-Kinshasa était à la porte du Ciel, Saint Pierre lui ouvrirait grandement ses portes. Et le pays serait au Ciel..."

Cet homme de sciences, docteur en économie rurale, voulait tout simplement dire que l'ex-Zaïre avait une telle prospérité agricole dans les années 40 qu'il était avec le Nigéria, le pays le mieux préparé à l'industrialisation, selon Rostow, conseiller économique du Président des États-Unis d'Amérique de l'époque.

Cela s'avéra être vrai car le Congo belge s'industrialisa et son économie participa grandement

à l'effort de guerre (deuxième guerre mondiale).

L'agriculture a été au menu d'une de récentes réunions du Conseil des ministres. Campagne agricole, gestion de la production du maïs dans le grand Katanga et la relance de la production des semences ont constitué le contenu de l'intervention du ministre de l'Agriculture.

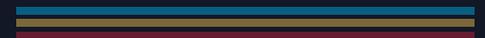
L'espoir est donc permis de voir le budget alloué à ce secteur augmenter de manière notable.

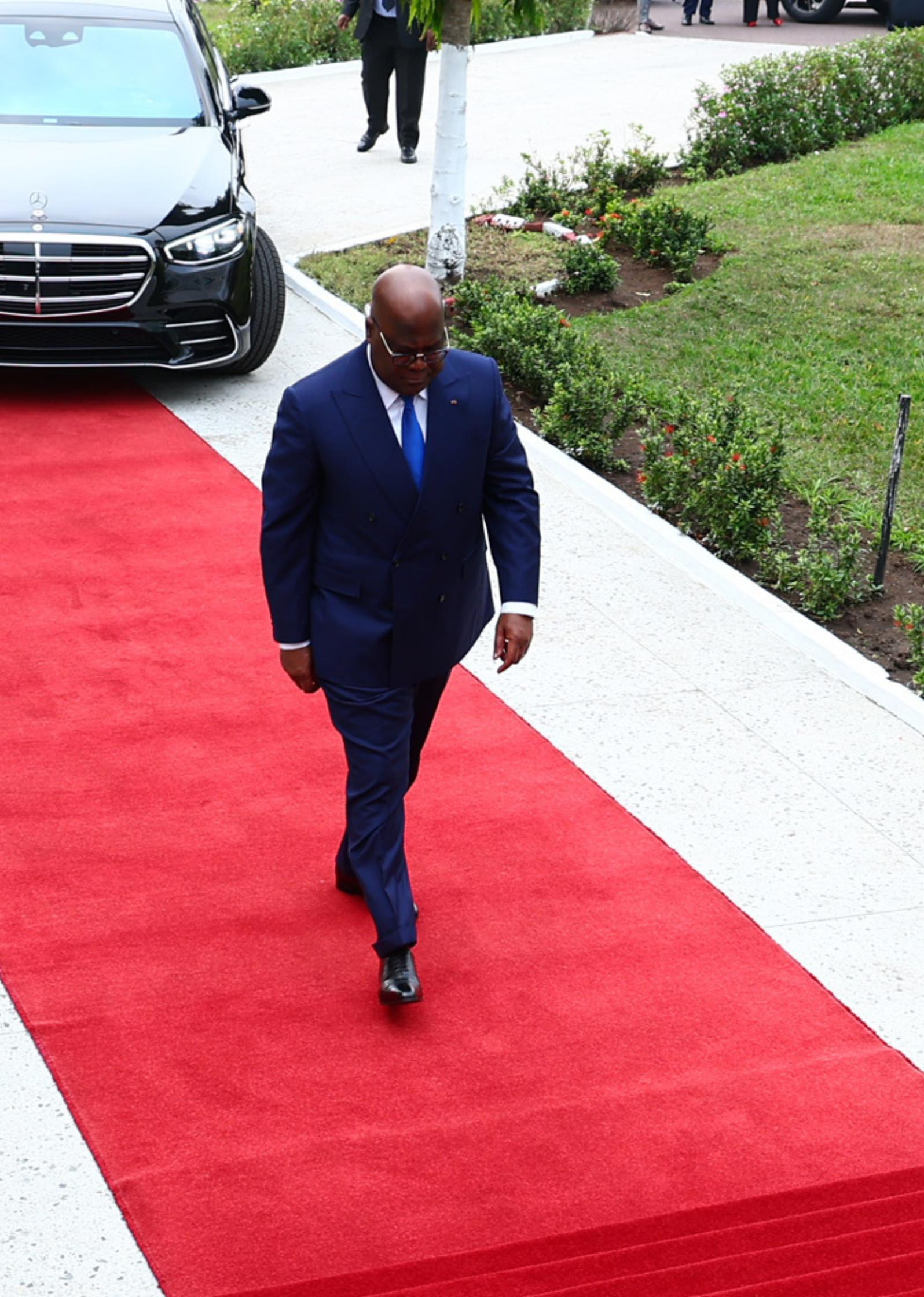
Que son mandat soit dans ce secteur central aligné sur la vision du Chef de l'État Félix Tshisekedi: "la revanche du sol sur le sous-sol".

FATSHI le sait : l'agriculture donnera tout à ce pays comme les

emplois, sa réindustrialisation, son développement et en définitive sa prospérité.

**Mazé Muakumanya**





---

**Érik Nyindu Kibambe**  
Directeur de la Cellule  
de Communication

**Giscard Kusema**  
Directeur-Adjoint

**Bernard TSHISHIMBI**  
Coordonnateur LPDA

---

---

**Journalistes:**

Chris Mumpakani  
Christian Kusema  
Sandra Mbombo  
Guillaume Modimola  
Blandine Nzovo  
Jules Tshitumbayi  
Pitshou Makwela  
Rachel Futu  
Fanny Kikufi  
Aminata Kasa  
Carol Lumingu  
Pierre Kibambe  
Maze Muakumanya  
Julie Tshienda  
Guylain Kabalundi  
Carole Tshimanga  
Marie Josée Missia

**Photographes:**

Michel Katompa  
Thierry Tshilobo  
Prince Awebema  
Anta Munoki  
Bobette Amuli  
Didier Malongo  
Omar Asoko  
Roger Matutilla  
Patrick Nkusu  
Papy Kasongo  
Steve Nkyungu

**Designer:**

*Serge Muanza Binsoum*



**LPDA**  
**CHEZ VOUS**



---

**Copyright Cellule de Communication  
Présidentielle Juillet 2024**

---